



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**ARRETE MINISTERIEL N°...228... /MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU.06./08./2026 PORTANT SUSPENSION D'UN MEMBRE DU COMITE DE
GESTION DE L'UNIVERSITE PEDAGOGIQUE NATIONALE, « U.P.N » EN SIGLE,
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006 ;

Vu le Décret-loi n°017/2002 du 3 octobre 2002 portant code de conduite de l'agent public de l'Etat ;

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et de Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1er, lettre B, point 24, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu l'Arrêté ministériel n°008/MINESU/CAB.MINESU/CAB.MIN/SASMT/MMK/2024 du 23/08/2024 portant désignation et nomination des membres du Comité de Gestion de l'Université Pédagogique Nationale, en abrégé « U.P.N », en République Démocratique du Congo ;

Considérant l'existence d'indices sérieux des manquements graves dans l'exercice de ses fonctions dans le chef du Secrétaire Général à la Recherche de l'Université Pédagogique Nationale;

Vu la nécessité et l'urgence d'arrêter des mesures conservatoires destinées à éviter des dysfonctionnements graves de l'U.P.N ;

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



ARRETE :

Article 1 :

Est suspendue de ses fonctions de membre du Comité de Gestion de l'Université Pédagogique Nationale, la personne ci-après :

N°	NOM, POST-NOM ET PRENOM	FONCTION	Matricule
01	Prof. PHONGI KINGIELA Albert	Secrétaire Général à la Recherche	7.905.436 R

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 06 AUG 2026

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse,

